

PROCÈS-VERBAL

Séance du Conseil Municipal du 7 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le sept décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Joseph-Daniel De Miniac, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 30 novembre 2021

PRÉSENTS : MMES DENOGENS, FOUILLAT, MARTINAUD, MAURAT, ZENGERLIN – MRS BRENANS, BRUNETTI, DE MINIAC, MALLARD, NOUREAU, STARZINSKY.

ABSENTS (excusés) : MMES DUFOUR, PULEGGI - MRS MIGNOT, TENDRON.

POUVOIRS : -

A ÉTÉ NOMMÉ(E) SECRÉTAIRE : LYDIA MARTINAUD

DÉCISIONS DU MAIRE PRISES PAR DÉLÉGATION

Location : augmentation du loyer 620 € + 10 € charges et signature du bail logement n°2.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 26 OCTOBRE 2021

Le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 26 octobre 2021 est approuvé.

2921 FONCIER - ALIÉNATION CHEMIN N°11 « DES BOURDONNERIES »

Monsieur le Maire rappelle que le chemin rural n°11 dit « des Bourdonneries » - appartenant au domaine privé de la commune – a été désaffecté par le Conseil municipal le 14 septembre 2021. Il est utilisé uniquement par le propriétaire-riverain, exploitant agriculteur. Il est sans issue.

Les propriétaires riverains, ayant été informés de l'intention d'aliénation, ont pu manifester leur volonté. L'un d'eux a informé M. le Maire par lettre en date du 15 mai 2021 qu'il se porte acquéreur de l'ensemble du chemin, intention confirmée lors de l'enquête publique. L'autre propriétaire n'est pas intéressé.

L'enquête publique s'est déroulée du 8 au 23 novembre 2021 et le commissaire-enquêteur, en l'absence de remarque pour contester ce projet, a rendu un avis favorable à la cession du chemin.

En conséquence, M. De Miniac propose au conseil d'aliéner le chemin dans les conditions suivantes :

- . Cession de gré à gré constatée par un acte administratif,
- . Vente au propriétaire-riverain M. Jérôme Charrier –
demeurant à La Clisse - 59 rue du Château d'Eau,
- . Prix de un euro symbolique (1,00 €).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article 2241-1 ;

Vu le code rural et de la Pêche Maritime, articles L 161-10, L 161-10-1, R 161-26 ;

Vu le décret n° 2015-955 du 31 juillet 2015 modifié, fixant les modalités de l'enquête publique préalable à l'aliénation des chemins ruraux ;

Vu la délibération n°1921 du 14 septembre 2021 décidant la désaffectation du chemin n°11 et chargeant le Maire de faire procéder à l'enquête publique ;

Vu l'arrêté du Maire n° AR 2108 du 18 octobre 2021 ordonnant l'ouverture de l'enquête publique ;

Vu le rapport du Commissaire-enquêteur, dont les conclusions sont favorables à l'aliénation du chemin ;

Considérant que le chemin rural dit « des Bourdonneries » n'est plus affecté à l'usage du public et n'assure pas de fonction de desserte,

Considérant l'absence d'entretien par la commune dudit chemin depuis de nombreuses années,

Considérant que la cession de la parcelle concernée n'est pas soumise à l'avis du Service des Domaines,

Considérant que la priorité est donnée aux propriétaires-riverains,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 11 voix pour :

- décide l'aliénation du chemin rural n°11 à l'acquéreur Monsieur Jérôme Charrier dans les conditions pré-citées et fixe le prix de vente à un euro symbolique (1,00 €),
- charge Monsieur le Maire de la rédaction, la certification conforme et la publication de l'acte administratif, Madame la 1ère adjointe étant chargée de la signature de l'acte.

3021 FINANCES – REMBOURSEMENT TRAVAUX LOGEMENT LOCATIF N°2

Monsieur le Maire expose aux conseillers que le locataire du logement n° 2 – sis au 18 route Marennnes-Oléron – a quitté les lieux en laissant la maison dans un état très dégradé. Un constat d'huissier a été établi lors de l'état des lieux de sortie le 21 mai 2021, en présence du locataire.

En conséquence, M. De Miniac propose au conseil l'état des dépenses imputables au locataire suivant :

- Nettoyage complet de l'ensemble du logement.....765,80 €
- Remplacement des deux portes d'entrée.....1 397,69 €
- Dépôt de garantie.....480,00 €
- **Total dû.....2 643,49 €**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le bail en date du 24 juillet 2015 ;

Vu le constat d'huissier établi par Maître Nivet le 21 mai 2021 ;

Considérant que le locataire n'a pas respecté les clauses du bail, en ne payant pas régulièrement les loyers, en l'absence d'entretien de la maison et au vu des nombreuses dégradations constatées par huissier,

Considérant le montant des travaux de remise en état de la maison supporté par la commune,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 11 voix pour :

- donne son accord pour l'état des dépenses énoncé,
- charge Monsieur le Maire de la notification au débiteur de la somme restant due et de l'émission du titre de recettes correspondant,
- charge Monsieur le Maire d'en informer le Comptable public.

3121 SDEER – MODIFICATION DES STATUTS

Objet : Modification des statuts du SDEER pour l'ajout d'une compétence, au titre des activités accessoires, relative à la maîtrise de la demande d'énergie et la performance énergétique

M. le Maire rappelle que les statuts du Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural de la Charente-Maritime (SDEER) ont été définis par l'arrêté préfectoral n° 17-1107-DRCTE-BCL du 13 juin 2017, date de leur dernière modification (la création du SDEER datant de 1949).

Lors de sa réunion du 13 avril 2021, le Comité syndical a décidé de modifier les statuts du SDEER afin d'ajouter des compétences à caractère optionnel relatives à l'infrastructure de recharge de véhicules électriques.

M. le maire donne lecture de la délibération du comité syndical et de cette modification qui consiste à amender les statuts du SDEER comme suit :

- A l'article 2, après le deuxième alinéa du paragraphe consacré aux « *Activités accessoires* », il est proposé d'insérer l'alinéa suivant :
« *Sur demande des collectivités membres, le Syndicat peut accompagner les interventions et investissements de ses membres dans le domaine de la maîtrise de la demande en énergie et plus particulièrement dans le domaine de la performance énergétique de l'éclairage public, des bâtiments et des équipements publics, de l'achat d'énergies et du suivi et de l'optimisation des consommations énergétiques.* »

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 11 voix pour :

- Emet un avis favorable au projet de modification des statuts du Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural de la Charente-Maritime, tel qu'il a été voté par son Comité syndical le 13 avril 2021.

QUESTIONS DIVERSES

Projet du Département « L'heure civique »

Une visioconférence de présentation est prévue le mercredi 15 décembre à 18h30.

Agenda

En raison de la crise sanitaire la cérémonie des vœux dans la salle des fêtes est annulée. Patrick Starzinsky propose de mettre en ligne une vidéo sur le site de la commune ; ainsi le Maire présenterait ses vœux aux administrés, cela permettrait également, à ceux qui ne le connaissent pas, de découvrir le site.

Litige – pourvoi en cassation

La Cour Administrative d'Appel de Bordeaux avait rejeté, dans son jugement du 28/09/2021, la requête en annulation du PLU de la commune, tant sur la forme que sur le fond de l'affaire. La Cour avait par ailleurs condamné le requérant à verser à la commune la somme de 1 500 € de dédommagement. Le requérant a formé un pourvoi en cassation auprès du Conseil d'État.

Association nouvelle

D. de Miniac donne la parole à M. Anthony Noureau qui a créé une nouvelle association : « Club Clissois Enaly Loisirs »

L'association organisera des concours de pétanque et de palets. Il demande l'autorisation de faire figurer sur les cartes de membres le blason de la commune, le conseil municipal donne son accord.

Fibre optique

Daniel de Miniac annonce la fibre optique pour fin 2022.

La séance a été levée à 20h16

DE MINIAC Joseph	BRENANS André	BRUNETTI Raphaël	DENOGENS Alexandrine
DUFOUR Roxane	FOUILLAT Jacqueline	MALLARD Thierry	MARTINAUD Lydia
MAURAT Pascale	MIGNOT Alexandre	NOUREAU Anthony	PULEGGI Giselle
STARZINSKY Patrick	TENDRON Jordan	ZENGERLIN Virginie	